



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 56943

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sort des archives étudiantes. La sauvegarde, la protection et la valorisation des archives étudiantes présentent non seulement un intérêt historique indéniable comme témoignage des engagements étudiants passés et de leur rôle dans la formation à l'exercice de la citoyenneté active mais également comme une source et un levier pour les engagements étudiants futurs. L'association la Cité des mémoires étudiantes a signé une convention avec le ministère de la culture pour mener à bien le travail colossal de tri, d'archivage, de conservation et de communication de ces archives. Mais son travail est entravé par manque de financements. Alors que le ministère de la culture et de la communication, la région Île-de-France et les villes de Paris et d'Aubervilliers lui ont apporté leur soutien afin de financer ces fonds d'archives d'intérêt national, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pourtant concerné au premier chef, ne s'est encore engagé à rien. Il lui est donc demandé sa position sur la valorisation des archives étudiantes et la part que son ministère entend prendre dans leur financement.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56943

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4643

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)